



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 30 Mars 2023

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 43  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 10  
Nombre de membres excusés : 2  
Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :  
**24 mars 2023**

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

**1 2 AVR. 2023**

et publication par la mise en ligne sur  
le site internet le :

**1 2 AVR. 2023**

8 - Domaines de compétences par thèmes  
8.4 - Aménagement du territoire

**Objet** : Plateforme COMM'UNE OPPORTUNITE labellisée « Petites villes demain » « Mise en relation Porteur de projets »

L'an 2023, le 30 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 24 mars 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 24 mars 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
Mme Nathalie BOUILLARD			Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL					X
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET			M. Jean-Claude RUAULT		
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON- VALOGNES		
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE				X	
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN			M. Alain DECLOMESNIL		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU			M. Serge COUASON		
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER			M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				M. Régis PICOT	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY				Mme Valérie OLLIVIER	
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY					X

<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	43				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	53				

**M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Les opérations de revitalisation de territoire créées par l'article 157 de la Loi ELAN pour la revitalisation des centres de bourg labellisés « **Petites Villes Demain** », concernant les communes de : Noues-de-Sienne, Valdallière, Souleuvre-en-Bocage, Condé-en-Normandie, a pour objectif de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, dans le but de lutter contre la vacance des locaux commerciaux et artisanaux.

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est élaborée en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économique, techniques et financiers. Ce programme vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leurs dimensions économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

Pour permettre une meilleure visibilité du territoire et des perspectives d'opportunités pour les futurs porteurs de projets, la plateforme Comm'une opportunité permet cette communication externe.

#### **Présentation :**

Comm'une opportunité est une plateforme qui permet la mise en relation entre les collectivités et les porteurs de projets, celle-ci est référencée par emploi store, en fonction des projets les futurs entrepreneurs sont orientés par le pôle emploi.

A ce jour, **53 porteurs de projets** souhaitent se positionner sur notre territoire dans les secteurs d'activités suivants : restauration, boulangerie, cyber café, chef cuisinier (finaliste de top chef) et deux professionnels de santé.

A ce jour, **1 687** porteurs de projets au national qui ont de la visibilité sur la diffusion des opportunités territoriales, plus **250** communes adhérentes.

#### **Financement :**

##### **Pack visibilité Intercommunalité**

- Activation, rédaction et mise en ligne du profil enrichi de la communauté par nos soins
- Activation de l'ensemble des pages des communes représentées par l'intercommunalité avec possibilité, à votre main, de les enrichir
- Accès à la messagerie proactive
- 10 crédits Opportunité pour diffuser les annonces de votre choix
- Kit de Communication
- Suivi du projet »

Cout annuel HT	6 400 €
Subvention 50% ANCT	3 200 €
Reste à charge	3 200 €

**Ainsi, suivant les avis favorables de la commission Attractivité du Territoire réunie le 8 janvier 2023 et du Bureau communautaire réuni le 6 mars 2023, il est demandé au Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

- d'approuver l'adhésion de l'Intercom de la Vire au Noireau Plateforme COMM'UNE OPPORTUNITE labellisée « Petites villes demain » « Mise en relation Porteur de projets ».  
*Etant précisé que le financement du reste à charge, à hauteur de 3 200 €, sera pris en charge par les communes identifiées « Petites Villes de Demain », soit 800 € pour chacune des communes concernées.*
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette opération.

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	<b>53</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
M. Corentin GOETHALS



Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

